



DEPARTEMENT
LOIRE

République Française
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **St Marcel d'Urfé**
PROCES-VERBAL DE SEANCE
Séance du 15 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 15 mai à 20 heures trente,
l'assemblée régulièrement convoquée le 7 mai 2024 s'est réunie dans
la salle du conseil municipal pour une séance ordinaire sous la
présidence de Mr CROZET Guy, Maire

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 8

Représentés : 0

Votants : 8

PRÉSENTS : Mmes Pascale MEILLAND ; Jacqueline GUILLOT.
Mrs Michel CHABRÉ ; Xavier COHAS ; Guy CROZET ; Xavier
DEJOB ; Michel GROSBELLET ; Emmanuel PHILIPPON.

REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS :

Secrétaire de séance Pascale MEILLAND

Ordre du jour

1/ Choix du secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du Procès-verbal de la séance précédente

3/ Délibérations

- 1) Subventions 2024 aux associations
- 2) Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat aux agents communaux : présentation et vote
- 3) Bibliothèque : remboursement des frais kilométriques d'une bénévole
- 4) Centre de gestion de la Loire : convention d'adhésion aux services secrétaires de maire itinérant, intérim, portage salarial : présentation et vote

4/ compte-rendu de commissions

-...

5/ Informations / questions diverses

- Organisation des élections européennes du 9 juin 2024
- Parking Mairie: proposition du bureau d'études
- Communauté de communes : mise en place sur la commune de la collecte des bio-déchets
- Aménagement du carrefour/ intersection des deux départementales vers la salle des fêtes

- ...

Accueil et présentation de l'ordre du jour par M. le Maire.

1/ Choix du secrétaire de séance

Pascale MEILLAND est désignée secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion de janvier et celui de la réunion d'avril ont été approuvés

3 / Délibérations

1) Subventions 2024 aux associations

Les sommes suivantes ont été proposées au Conseil

350 € pour la gym, la chasse, l'USU, la FNACA et 150€ pour Pause Nature et 1600€ pour le feu d'artifice s'il a lieu

En ce qui concerne Pause Nature un RDV sera pris avec la présidente pour mieux connaître le fonctionnement de l'association.

100€ pour les pompiers de Crémeaux, St Just en Chevalet et St Martin la Sauveté

Pour les EHPAD : St Just en Chevalet 200€, St Germain Laval 50€, St Romain d'Urfé 100€, Riom 50€

Pour l'ARPA (école d'apprentissage) 40€, Lycée Ressin 40€

Pour les associations sportives ou culturelles hors commune : FCBN 80€, Cyclo St Just 160€, Basket Noirétable 80€, Musicadance 120€

Pour les conventions : VTT 150€, SPA 124,70€, Relais transport 100€

Pour les associations d'intérêt général : Renaissance d'Urfé 100€, AFM Téléthon 100€, JALMALV (fin de vie) 100€

Pour les subventions exceptionnelles : Ecole St JOSEPH 60€, Ecole publique St Just 240€, ADMR (voyage ado centre de loisirs) 120€

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité les montants proposés soit au total la somme de 5464,70€.

2) Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat aux agents communaux : présentation et vote

Les collectivités peuvent donner une prime exceptionnelle à ses agents selon le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023. Cette prime ne peut pas dépasser 800€ et est proratisée au temps de travail.

Cette prime sera calculée sur la période de juillet 2022 à juillet 2023 ce qui correspond ainsi :

Pour Christophe : 605,71€

Pour Marie-Hélène : 457,14€

Pour Dominique : 228,57€

Pour Josiane : 43,49€

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité cette proposition.

3) Bibliothèque : remboursement des frais kilométriques d'une bénévole

Anne Durand a utilisé son véhicule pour la bibliothèque. Elle a effectué 68km que nous lui payons 0,32€/km soit 21,76€.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité le paiement de cette somme.

4) Centre de gestion de la Loire : convention d'adhésion aux services secrétaires de maire itinérant, intérim, portage salarial : présentation et vote

Si nous adhérons à la convention il faut le faire jusqu'en 2026. C'est un service qui est gratuit s'il n'est pas utilisé. Il est payant seulement s'il est utilisé.

Le CDG peut nous aider à trouver quelqu'un s'il nous manque un employé. Il peut aussi nous aider à former une personne.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que M le maire signe cette convention.

5/ Compte-rendu de commissions

Bâtiments :

Local technique : le moteur défectueux de la grande porte sera remplacé le lundi 8 avril.

SdF : un micro-ondes et un miroir ont été achetés

Voirie :

Plusieurs chemins ont été refaits en bicouche : vers le gîte chez Célia Ponson, à Charbonnier, à Loche.

Un devis a été demandé à JF Georges pour effectuer les travaux sur la route de la Méma (affaissement vers l'ancien bief).

Cette année Christian fera encore la fauche des accotements.

Le CAT fera la tonte 2 fois dans l'année à la chapelle et au lavoir.

Projet parking mairie : une étude de faisabilité a été demandée au bureau d'étude REALITES pour un coût de 3300€ HT. Suite à cette étude décision de poursuivre le projet sera prise

Le parking serait de 10 places.

Une demande a été faite à ENEDIS pour la réduction du transformateur qui serait à notre charge. Attente retour Enedis

Aménagement du carrefour/intersection des deux départementales vers la salle des fêtes

Des potelets et des bordures vont être installés. Nous demandons un devis à EIFFAGE.

Nous ferons aussi une demande de subvention.

Décorations de Noël

Les guirlandes qui ont été commandées sont arrivées.

4/ Infos et questions diverses

La période de stage de Christophe s'arrête le 12 juin 2024. Il sera titulariser à cette date.

Organisation des élections européennes du 9 juin 2024

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Le bureau a été constitué : Président Guy Crozet, suppléant Michel Chabré. Assesseurs titulaires Pascale Meilland et Michel Grosbellet suppléants Emmanuel Philippon et Xavier Cohas.

Secrétaire : Xavier Dejob.

Communauté de communes : mise en place sur la commune de la collecte des biodéchets

Une réunion aura lieu le 27 mai à 20h à la salle des fêtes pour expliquer le fonctionnement de la collecte. Et l'inauguration sera le 3 juin à 19h au bourg sur le terrain de boules où seront installés les bacs.

Il y aura 3 bacs : 1 bac d'apport, 1 bac de maturation et 1 bac de produit de broyage.

Une personne fera du porte à porte pour les gens du village pour leur expliquer.

Le Relais d'Urfé propose de nous vendre son étuve chauffe-plats pour la salle des fêtes (400€ à confirmer). La possibilité d'installation devra être étudiée.

CCAS : 2 personnes ont été aidées : 1 pour l'achat de fioul pour 660€ avec remboursement programmé et 1 pour aide alimentaire et soin pour 500€ (achats alimentaires qui seront faits au Relais et à la pharmacie de St Just pour les soins)

Le 15 juin : après-midi distraction

Le 14 décembre : spectacle de Noël

Course de vélo : organisée par le club VTT des Bois Noirs le 30 juin, départ Champoly. Environ 600 à 700 personnes passeront et il y aura un relais à la chapelle.

Classe en 4 : le 8 juin, un apéritif sera offert par la municipalité vers 11H au préau pour les classards, leurs invités et la population.

28 juin : repas avec conjoints, membres du CCAS et employés

La fibre : Prévenir les gens qui ne sont pas encore raccordés en leur expliquant que ce sera payant après fin 2025. Un courrier leur sera envoyé.

Travaux : Bourgier est venu faire des travaux au Relais et à la salle des fêtes.

PCAET : le 4 juin à 19h, réunion pour voir ce qui ressort des réunions antérieures.

Fin de séance 22h30

Fait à St Marcel d'Urfé Le 15 mai 2024

Secrétaire de séance

Pascale MEILLAND

Le Maire

Guy CROZET